

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS
PROTOCOLE RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL
ACTUALISATION

Monsieur Julien GERAERT, rappelle au Conseil :

Que l'article 47 de la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a abrogé le fondement législatif du maintien des régimes dérogatoires mis en place avant la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et modifié l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La Ville a modifié le régime de temps de travail des agents de la collectivité afin de le rendre conforme à ces dispositions législatives, par délibérations des 29 juin et 17 décembre 2021. Un protocole relatif au temps de travail est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Il a été actualisé par délibérations des 16 décembre 2022, 19 décembre 2023, 11 avril 2024 et 18 décembre 2024.

Il convient aujourd’hui de procéder à une nouvelle actualisation, sans modification de la durée du temps de travail.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d’approuver une modification de l’annexe du protocole relatif au temps de travail des agents regroupant l’ensemble des règles relatives au temps de travail (commun à la Ville de Gravelines et au Centre Communal d’Action Sociale).

Le Comité Social Territorial réuni le 07 mars 2025 a émis un avis favorable à l’unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l’unanimité.

Le Conseil Municipal,

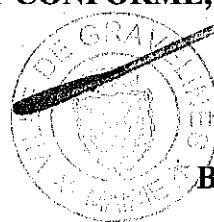
- Oui l’exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Approuve la modification de l’annexe du protocole relatif au temps de travail ;
- **ADOpte A L’UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 02 AVRIL 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 03 AVR. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 03 AVR. 2025

**EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la ville de GRAVELINES
Arrondissement de Dunkerque
Département du Nord**

Conseil Municipal convoqué le : 27 Mars 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 02 AVRIL 2025 – 18 h 00

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Madame Christelle DENEUVILLE	Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain MERLEN, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme BLEUEZ,
Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Mr WILMOT,
Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr DEVOS,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Nathalie RIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFROUIT,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.